

à leurs frais, tout comme si la reprise des séances constituait une nouvelle session.

L'honorable W. M. Aseltine: Honorables sénateurs, vu la gravité de la situation mondiale, les membres de l'opposition seront sans doute heureux d'apprendre que le Parlement ne doit pas être prorogé. Il sera peut-être nécessaire de nous réunir à nouveau à brève échéance; or il est beaucoup plus facile de convoquer le Parlement à la suite d'un ajournement que d'inaugurer une nouvelle session. J'appuie donc la mesure. Le leader du Gouvernement ne nous a pas appris jusqu'ici à quelle date nous nous ajournerons et le bill ne renferme rien à cet effet. Je présume donc qu'elle sera dictée par l'intérêt public. Le leader peut-il nous apprendre si l'on a fixé une date?

L'honorable M. Robertson: Je crois partager assez bien l'opinion de mon estimable collègue lorsqu'il affirme qu'il est préférable d'avoir recours à l'ajournement. Si le Parlement prorogeait au lieu d'ajourner et qu'une session spéciale s'imposait par la suite, nous serions tenus aux cérémonies d'ouverture ainsi qu'à un discours du trône. Sans doute, la seule réserve qui s'impose dans les deux cas, que le Parlement soit convoqué de nouveau après un ajournement ou qu'on ait à inaugurer une nouvelle session, c'est l'obligation matérielle de réunir les membres. En réalité, il n'y a aucune restriction, sous quelque forme que ce soit.

Quant à la date à laquelle le Parlement s'ajournera, j'ai en main copie de la motion provisoire qui vient d'être déposée à l'autre endroit. Je crois, cependant, qu'il me serait superflu de la déposer ici avant que la Chambre des communes décide d'une ligne de conduite. Si je comprends bien, la Chambre des communes a assisté à un débat assez prolongé sur les termes de cette motion. J'ignore si elle sera acceptée dans sa teneur actuelle, mais je suppose qu'il me faut demander au Sénat d'accepter toute décision prise éventuellement par les membres de l'autre Chambre.

L'honorable M. Quinn: Le bill a-t-il été lu pour la troisième fois à l'autre endroit?

L'honorable M. Robertson: Oui, mais on ne m'a pas avisé au sujet de la motion d'ajournement. Lorsque cette question aura été réglée à l'autre endroit, elle ne nous parviendra pas sous forme de résolution. Je proposerais simplement que le Sénat s'ajourne jusqu'à telle ou telle autre date. Je le répète, je ne vois aucun avantage à proposer la

motion tant que les membres de l'autre endroit n'auront pas décidé d'une ligne de conduite.

L'honorable M. Reid: Je suis convaincu que tous les honorables sénateurs appuient ce bill. A mon sens, cependant, la teneur du premier paragraphe contient du nouveau. J'ai toujours cru que le Parlement se composait de la Chambre des communes et du Sénat. Or je lis au paragraphe 1 les mots suivants: "l'une ou l'autre des Chambres est ajournée". Cela donne à entendre qu'on pourrait convoquer la Chambre des communes sans le Sénat, ou vice versa. On ne mentionne aucune Chambre en particulier. Je ne suis qu'un profane, mais il me semble que ce ne serait pas le Parlement qui serait convoqué dans ce cas.

L'honorable M. Fogo: Le Parlement siège actuellement.

L'honorable M. Reid: Le bill est ainsi conçu: "lorsque l'une ou l'autre des Chambres est ajournée".

L'honorable M. Fogo: Mais le Parlement siège toujours.

L'honorable M. Beaubien: La Chambre des communes peut être convoquée sans que le Sénat le soit, n'est-ce pas?

L'honorable M. King: En effet.

L'honorable M. Robertson: Tout dépend de la question de savoir si nous serons convoqués.

L'honorable M. Aseltine: Je suppose qu'il faut s'en tenir au texte du bill, lequel ne vaut que pour la présente session du Parlement et non pas pour les sessions ultérieures.

L'honorable M. Robertson: Oui.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2^e fois.)

TROISIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

L'honorable M. Robertson: Dès maintenant.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3^e fois, puis adopté.)

EMPLOYÉS DE SESSION DU SÉNAT INTERPELLATION

Sur la motion tendant à l'ajournement.

L'honorable M. Reid: Honorables sénateurs, sauf erreur, on se propose d'accorder aux employés de session des Communes une semaine de salaire supplémentaire. Le leader du Gouvernement pourrait-il informer la Cham-